



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

19 mars 2010

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

**CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS
LISTE CXL – COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES¹**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une copie certifiée conforme de la Certification des modifications et des rectifications apportées à la Liste **CXL – Communautés européennes**, qui ont pris effet le **22 février 2010**.

Pascal Lamy
Directeur général

10-1452

WT/Let/666

¹ Le 1^{er} décembre 2009, le Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne (fait à Lisbonne le 13 décembre 2007) est entré en vigueur. Le 29 novembre 2009, l'OMC a reçu une note verbale (WT/L/779) du Conseil de l'Union européenne et de la Commission des Communautés européennes indiquant que, en vertu du Traité de Lisbonne, à compter du 1^{er} décembre 2009, l'Union européenne se substitue et succède à la Communauté européenne.

**LISTES DE CONCESSIONS TARIFAIRES ANNEXÉES À
L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS

LISTE CXL – COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

CONSIDÉRANT que les PARTIES CONTRACTANTES à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947 ont adopté, le 26 mars 1980, une Décision sur les procédures de modification et de rectification des Listes de concessions tarifaires (IBDD, S27/26);

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Décision susmentionnée, des projets contenant les modifications et les rectifications apportées à la Liste **CXL – Communautés européennes** ont été communiqués à tous les Membres de l'Organisation mondiale du commerce dans le document G/L/65 daté du 14 mars 1996, puis dans les documents G/L/65/Rev.1 daté du 19 mars 1996, G/L/65/Rev.1/Add.2 daté du 21 octobre 1997, G/L/65/Rev.1/Add.2/Corr.1 daté du 10 février 1998, G/L/65/Rev.1/Add.3 daté du 23 novembre 1998, G/L/65/Rev.1/Add.4 daté du 1^{er} juillet 1999 et G/L/65/Rev.1/Add.5 daté du 22 février 2000.

IL EST CERTIFIÉ PAR LA PRÉSENTE que les modifications et rectifications apportées à la Liste **CXL – Communautés européennes** sont établies conformément à la Décision susmentionnée.

Les modifications et rectifications annexées entrent en vigueur le **22 février 2010**.

La présente certification est déposée auprès du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, qui en remettra dans les moindres délais une copie certifiée conforme à chaque Membre de l'Organisation mondiale du commerce. Elle sera enregistrée conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

La présente certification est sans préjudice des concessions précédemment certifiées dans les documents WT/Let/156, WT/Let/178 et WT/Let/261 relatifs à la Liste LXXX des Communautés européennes à 12.

FAIT à Genève, le cinq mars deux mille dix.

Pascal Lamy

Copie certifiée conforme:

Directeur général

PP 5 - 707 OFFSET (fichier en Excel attaché)